



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 19.12.2022

Développement urbain et bruit: une vitesse maximale de 30 km/h doit devenir la norme dans villes.

Le bruit est gênant, nocif pour la santé et mauvais pour l'économie, et il entrave le développement urbain: il faut donc le réduire à sa source. L'Union des villes suisses demande que les zones 30 deviennent la norme dans les villes. Par ailleurs, on a besoin de solutions pour que la densification urbaine et la protection contre le bruit soient possibles simultanément.

La principale source de bruit – et de loin – est le trafic, au sein duquel la circulation routière est la principale responsable: en Suisse, 1,1 million de personnes sont exposées à un bruit de circulation excessif durant la journée et 1 million durant la nuit. 90 % de ces personnes vivent dans les villes et les agglomérations. Cela conduit à toutes sortes de problèmes:

- **Santé des personnes concernées:** l'exposition continue au bruit peut déboucher sur des maladies cardiaques.
- Le **manque de sommeil** entraîne des états de fatigue chronique et a lui aussi un impact sur la santé; la baisse des performances diminue la productivité économique.
- **Perte de valeur de l'immobilier**
- Les **coûts externes** imputables au bruit s'élèvent à 2,8 milliards de francs, dont 80 % sont dus à la circulation routière (calculs de l'OFEV pour l'année 2019).

Ne pas entraver le développement urbain – résoudre les conflits d'intérêts

Un grand problème pour les villes est que le développement urbain est entravé. De nombreux projets de construction de logements et d'assainissement sont bloqués à cause des assainissements phoniques. La protection contre le bruit et le développement vers l'intérieur exigés par l'aménagement du territoire sont en position de conflit d'intérêts. Même certains assainissements de nature à apporter de meilleures isolations phoniques sont empêchés par les prescriptions actuelles de protection contre le bruit. Les villes demandent donc dans la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) une mise en œuvre allant dans le sens de la motion Flach ([16.3529](#)). Le Conseil fédéral a adopté le message correspondant vendredi dernier.

La limitation de la vitesse à 30 km/h attaque le mal à la racine

Mais il est encore plus important d'attaquer le mal à la racine: puisque la circulation routière est de loin la cause de bruit la plus importante, elle doit être combattue à la source. C'est pourquoi l'Union des villes suisses demande qu'une vitesse maximale de 30 km/h soit la norme dans toutes les rues des villes. Une mise en œuvre possible consiste à modifier en conséquence l'ordonnance sur les règles de la circulation routière. La vitesse maximale de 30 km/h est la solution la plus simple et la moins coûteuse qui s'avère efficace: une réduction de 50 à 30 km/h diminue le niveau sonore de trois décibels, ce qui correspond en termes de perception acoustique à une division par deux du trafic.

Informations complémentaires:

- [Prise de position: Développement urbain et protection urbaine dans les villes \[téléchargement PDF\]](#)



Renseignements

- Anders Stokholm, président l'UVS et maire de Frauenfeld: 079 574 05 30
- Sami Kanaan, conseiller municipal de Genève, vice-président de l'UVS: 079 204 30 12
- Martin Flügel, directeur de l'UVS: 079 743 90 05

L'**Union des villes suisses** représente les intérêts et préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines. Elle constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où vivent environ les trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % de l'activité économique de notre pays.